

COMPTE RENDU NON THÉMATIQUE



LABRECQUE Marie France, 2012, *Féminicides et impunité. Le cas de Ciudad Juárez*. Montréal, Éditions Écosociété, 198 p., cartes, bibliogr. (Manon Boulianne)

Il y a maintenant 20 ans, en 2013, que les meurtres de femmes, dont ceux considérés comme relevant du féminicide, sont répertoriés sur le territoire de la ville frontalière de Ciudad Juárez, au Mexique, sans que le phénomène n'ait cessé de prendre de l'ampleur. Des recherches effectuées au *Colegio de la Frontera Norte* indiquent qu'entre 1993 et 2013, 1 441 femmes (adultes et mineures) y ont été assassinées. Plus de 60 % de ces meurtres se sont produits au cours des six dernières années (CIMACNOTICIAS 2013). Bien sûr, le niveau de violence a connu une hausse marquée dans la région depuis que le président mexicain Felipe Calderón (2006-2012) a décidé de mobiliser l'armée pour s'attaquer au narcotraffic et que les différents cartels en présence dans le pays ont entamé une lutte féroce pour le contrôle des territoires régionaux. Les femmes ne sont pas les seules à en faire les frais. Cette violence généralisée ne doit cependant pas faire oublier que depuis des décennies, beaucoup de femmes ont disparu, à Ciudad Juárez, sans que les pouvoirs policiers et judiciaires en place n'y accordent d'importance. L'impunité «durable» associée aux meurtres de femmes, et documentée dans le cas de Juárez grâce, notamment, aux luttes menées par les proches parentes des victimes et par des organisations de la société civile, constitue comme son titre l'indique la trame de fond de l'ouvrage de Marie France Labrecque. Dans ce livre d'environ 200 pages, l'auteure mobilise un cadre théorique relevant de l'économie politique féministe (un féminisme de l'intersectionnalité, comme elle le qualifie elle-même), une approche qui s'avère tout à fait efficace et fort appropriée pour arriver à proposer une interprétation à la fois lucide et engagée des féminicides de Juárez mais aussi, plus largement, d'autres cas qui présentent certaines similarités avec celui-là, dont celui des disparitions et des meurtres de femmes autochtones au Canada. Le résultat est un ouvrage qui, bien qu'il soit accessible aux non spécialistes, demeure résolument ancré dans une démarche scientifique, une recherche documentaire exhaustive et une analyse systématique des faits et des hypothèses soutenues par différentes institutions pour les expliquer.

Marie France Labrecque énonce en ces termes le principal objectif de l'ouvrage : «mieux faire connaître les dynamiques régionales et locales dans lesquelles se produisent les féminicides à Ciudad Juárez. En replaçant les meurtres de femmes dans leur contexte, j'espère éviter d'essentialiser le phénomène, c'est-à-dire de l'attribuer à des caractéristiques inhérentes aux acteurs» (p. 23). Il ne fait pas de doute que cet objectif est atteint, en bout de course, puisqu'avant d'en proposer une interprétation spécifique, dans le quatrième chapitre de l'ouvrage intitulé «Comprendre les féminicides», l'auteure prend soin d'exposer, avec force détails, un ensemble de données qui permettent effectivement de saisir en quoi la convergence de dynamiques sociales, économiques et politiques locales et globales a contribué à faire de Ciudad Juárez une ville particulièrement violente, où la vie de certains groupes de femmes est dévalorisée – ce qui n'est pas sans évoquer les notions de «surnuméraires» (Michel Agier) ou de «déchets humains» (Zygmunt Bauman) mises de l'avant pour réfléchir à l'exclusion dans le contexte de la modernité contemporaine.

Le premier chapitre de l'ouvrage tient lieu de mise en contexte générale sur l'histoire et l'économie de la région et de la ville frontalière de Ciudad Juárez, localisée à l'extrême nord de l'État de Chihuahua. Ce dernier, qualifié de patriarcal, a connu une transformation rapide de ses activités économiques au cours des années 1960 et 1970, avec la mise en place d'une agriculture moderne et d'une industrie manufacturière tournée vers l'exportation. Demandeuse de main-d'œuvre, l'économie locale a attiré de nombreux migrants et, dans le cas des maquiladoras, de nombreuses migrantes des zones rurales de l'intérieur du pays. La ville de Ciudad Juárez s'est inévitablement étalée et, en l'absence d'investissements publics conséquents, des dizaines de quartiers mal dotés en infrastructures et en services publics ont vu le jour. Dans un contexte où l'élite entrepreneuriale locale, dès les années 1960, a fortement investi les lieux de pouvoir politique, les mouvements sociaux ayant eu cours pendant cette décennie et la suivante (guérilla d'abord, puis mobilisations étudiantes, ouvrières et populaires urbaines ensuite) ont été violemment réprimés, pour laisser place à une démobilitation sociale généralisée.

Si, comme on vient de le voir, les maquiladoras occupent une place importante dans le paysage et l'économie régionale depuis plusieurs décennies, la ratification de l'ALENA en 1994 a provoqué une augmentation marquée de leur présence et de la migration interne vers Juárez. Le nombre de maquiladoras y a atteint un point culminant en l'an 2000, alors que la ville abritait 330 usines et 32 % des travailleurs du secteur au niveau national. Dans ce genre d'usine, où le corporatisme et le patriarcat sont très présents, la force de travail est peu ou pas du tout organisée. Les droits des travailleuses y sont constamment violés, comme plusieurs témoignages ont permis de le documenter : tests de grossesse à l'embauche et obligation de montrer une serviette sanitaire souillée à l'infirmerie de l'usine, congédiement des femmes enceintes, tout cela a été dénoncé par Human Rights Watch et traité par le Bureau de coopération interaméricaine dans le domaine du travail. Néanmoins, les pratiques des employeurs n'ont pas vraiment changé. Marie France Labrecque constate ainsi que les femmes employées dans les maquiladoras sont laissées à elles-mêmes pour tenter de faire respecter leurs droits (p. 43). Si elle insiste sur la violation permanente des droits des travailleuses dans les maquiladoras de Juárez et donc sur l'absence de protection dont elles sont victimes à l'époque du néolibéralisme, c'est qu'elles ont tout à voir avec le climat général qui prévaut à Ciudad Juárez, climat dans lequel les féminicides ont cours en toute impunité.

Dans le second chapitre, l'auteure examine les assassinats de femmes sur un plan conceptuel et factuel. Elle établit d'abord une distinction entre fémicide (« assassinat de femmes et de filles parce qu'elles sont des femmes », p. 67) et féminicide. Pour traiter du féminicide, elle présente différentes définitions mises de l'avant, notamment, par des chercheuses mexicaines, dont celle de Marcela Lagarde y de Los Rios (2010), anthropologue et ancienne députée du Parti de la Révolution Démocratique entre 2003 et 2006. En se basant sur ces différentes sources, Marie France Labrecque affirme que ce qui distingue le féminicide du fémicide, c'est que le premier est systémique ; il n'est possible que parce qu'il est supporté par un système misogyne, une structure genrée de pouvoir qui traite les femmes comme des citoyennes de seconde zone en véhiculant l'idée que leur vie a moins de valeur que celle des hommes, ce qui constitue, dès lors, un crime d'État (p. 67). Le dernier point est important puisque le rôle attribué à l'État dans le phénomène en question est ce qui différencie, essentiellement, le féminicide du fémicide. Par ailleurs, et c'est ici qu'intervient l'approche de l'intersectionnalité, si le féminicide relève de la violence de genre, il ne s'y limite pas ; cette dernière s'y conjugue à la violence basée sur la classe et la « race ». Bien que la notion de féminicide n'ait pas d'existence dans les instruments légaux internationaux, la définition qu'en a donnée Lagarde y de Los Rios a été reprise dans l'article 21 de la Loi générale d'accès des femmes à une vie libre de violence, une loi mexicaine proclamée en 2007 – mais qui n'a pas changé grand-chose dans les faits.

Après cet exercice de conceptualisation, Marie France Labrecque poursuit en fournissant des statistiques sur la violence familiale au Mexique puis sur la violence envers les femmes dans l'État de Chihuahua et à Ciudad Juárez. Une enquête nationale, menée en 2006, révélait que près de la moitié des femmes mariées ou en union libre de plus de 15 ans déclaraient avoir connu de la violence, sous une forme ou une autre (physique, sexuelle, psychologique, économique) au cours de leur relation, ce qui indique qu'en général, la violence envers les femmes est omniprésente au Mexique. Cette violence mène parfois – trop souvent – à la mort, et pas seulement dans l'État de Chihuahua, où le taux d'homicides de femmes par 100 000 habitants passait de 3,60 en 2005 à 13,09 en 2009, faisant alors de cet État le plus meurtrier pour les femmes au niveau national. Selon les données disponibles, le nombre de féminicides et d'assassinats de femmes a connu à Juárez une augmentation significative à partir du début des années 1990, et entre 1993 et 2001, le nombre de femmes assassinées a augmenté deux fois plus vite que celui des hommes. Les homicides rapportés sont très rarement éclaircis et encore moins punis, bien que des boucs émissaires soient arrêtés dans certains cas. On comprend, comme le suggère l'auteure, que cette impunité «envoie un message selon lequel cette violence est tolérée, ce qui favorise sa perpétuation» (p. 94). L'État est définitivement en cause dans cette dynamique puisqu'il ne fait rien pour élucider les meurtres, et rien non plus pour trouver des moyens d'y mettre fin.

Justement, le troisième chapitre s'intitule «Défendre les droits humains des femmes et interpellé l'État». Il s'agit ici de rendre compte des luttes menées par les proches des disparues, mais aussi par des organisations, des réseaux et des mouvements sociaux nationaux et transnationaux, pour dénoncer et tenter de faire bouger l'État afin de faire reconnaître le féminicide, de le rendre visible. C'est le terrain des droits humains qui a été investi, puisqu'il représente une prise à partir de laquelle il est possible d'interpeller l'État et les corporations impliquées.

Le chapitre débute avec une présentation du jugement rendu par la Cour interaméricaine des droits de l'homme le 16 novembre 2009, après plusieurs années d'enquête et d'audiences publiques. Dans sa sentence, l'organisation jugeait que l'État mexicain avait violé les droits des femmes, consacrés dans des traités internationaux, et le tenait pour responsable des féminicides perpétrés contre trois femmes dont les corps avaient été retrouvés en 2001 sur un terrain vague de Ciudad Juárez communément désigné comme le «champ de coton». Ce jugement représente, certes, une victoire importante pour les familles de toutes les femmes assassinées et les organisations qui ont dénoncé ces meurtres et ont soutenu les mères des disparues, mais malheureusement, fondamentalement, rien n'a changé et l'impunité persiste.

Marie France Labrecque relate le parcours épuisant des personnes et des organisations qui ont travaillé pendant des années pour faire cesser l'impunité. La corruption régnant dans le système judiciaire mexicain et la complicité de l'État (par son inaction) ont été dénoncées encore et encore, mais les représentants de ce dernier ont élaboré des thèses qui, à toutes fins pratiques, rendaient les femmes assassinées responsables de leur mort. Sous la pression, le gouvernement mexicain a bien posé certains gestes – comme la création, en 2003, de deux instances vouées à l'élucidation des féminicides de Ciudad Juárez – mais aucune suite n'a été donnée aux cas de négligence ayant été identifiés comme tels. Au début des années 2000, des chercheurs se sont jointes aux groupes mobilisés, et des campagnes nationales et internationales de dénonciation des féminicides ont été menées sous l'égide de différents groupes. L'auteure décrit aussi, pour en avoir fait partie, les actions et les démarches menées par la Commission québécoise de solidarité avec les femmes de Juárez, une délégation du Comité québécois de solidarité dont les membres ont effectué un séjour d'enquête à Juárez et à Mexico en février 2004. Certaines d'entre elles, de concert avec des représentants d'Amnistie internationale, ont d'ailleurs été à l'origine

d'une motion adoptée à la Chambre des communes du Canada en décembre 2004, selon laquelle le Gouvernement canadien devait aborder la question des féminicides et de l'impunité avec des représentants du gouvernement mexicain, motion qui n'a, encore là, pas eu de suites (p. 130). Marie France Labrecque souligne enfin que depuis 2007, un grand nombre de mobilisations, de manifestations et d'actions visant à dénoncer les féminicides se sont tenues dans différents pays et continents, grâce à l'implication de réseaux féministes transnationaux. Elles n'ont pas, elles non plus, donné les résultats escomptés. L'auteure ne peut que constater le manque d'effets concrets de ces mobilisations et pour illustrer toute l'ampleur de leur inefficacité à forcer l'État mexicain à mieux protéger les femmes, elle rappelle qu'en juillet 2009, alors que la violence faisait rage dans la ville, le gouvernement municipal de Ciudad Juárez a décidé de réduire l'éclairage public à partir de 23h afin d'économiser de l'énergie... Pourtant, plusieurs ouvrières des maquiladoras ont à entrer ou sortir du travail en pleine noirceur puisqu'elles sont soumises à des quarts de travail de jour et de nuit. Quelle éloquente démonstration du peu d'importance accordé à la sécurité des femmes !

Le quatrième et dernier chapitre propose de tenter de comprendre les féminicides à partir de la perspective théorique de l'économie politique conjuguée à une approche féministe de l'intersectionnalité. L'auteure avance que pour pouvoir «prévenir et éradiquer la violence faite aux femmes» (p. 135), il faut d'abord la comprendre et, pour ce faire, elle fait appel à un cadre théorique qui permet de dépasser les hypothèses partielles: celui du patriarcat. Le patriarcat est défini comme une structure de violence institutionnalisée, dans l'État, dans le système économique, dans la famille et dans la société en général, une structure de violence dans laquelle les hommes, en tant que groupe, dominent les femmes, en tant que groupe; autrement dit, «un système de domination dans lequel prévaut le pouvoir des hommes sur les femmes» (p. 154).

L'approche proposée suggère que le patriarcat s'exprime à la fois dans des contextes et des dynamiques structurelles (sur le plan macro) et personnelles (sur le plan micro). Sur le plan structurel, on peut ainsi avancer que l'économie capitaliste néolibérale, et les «pouvoirs» qui y occupent une place hégémonique, produisent de la violence envers les femmes, et tout particulièrement envers les femmes pauvres et autochtones, auxquelles on ne semble pas reconnaître les mêmes droits que les autres, et dont la vie semble moins compter. Dans la perspective de l'intersectionnalité, on reconnaît que la subordination de genre se superpose à la subordination de classe, ethnique, basée sur la religion, etc. Reprenant le cadre théorique développé par Robert W. Connell, Marie France Labrecque argue que l'ordre de genre, qui renvoie aux «modèles [rapports établis entre le masculin et le féminin] issus de processus enracinés dans les pratiques sociales à travers le temps» (p. 153), donne lieu à des régimes de genre dans lesquels s'inscrivent les différentes institutions d'une société (armée, État, corporations, marché, cours de justice, etc.). Ces institutions, que l'on peut dès lors qualifier de «genrées», sont patriarcales puisque le masculin y domine systématiquement le féminin. Toujours selon Connell, «l'ordre social de genre est devenu mondial», car «des institutions internationales régulent désormais les rapports de genre, à tout le moins sur un plan structurel» (p. 155). Dans cet ordre de genre mondialisé, il existe des masculinités plurielles mais une masculinité hégémonique.

Ces fondements théoriques, on l'aura compris, sont ceux qui ont guidé toute l'écriture de l'ouvrage mais c'est en lisant le chapitre quatre que l'on prend toute la mesure des choix qui ont été faits par l'auteure dans son exposé, qu'il s'agisse du contexte économique dans lequel ont lieu les meurtres de femmes à Juarez, de la présentation des hypothèses mises de l'avant au fil du temps pour tenter de les expliquer ou de la pertinence réitérée de la notion de féminicide à l'heure de la violence généralisée entre groupes de narcotrafiquants.

Dans la conclusion, Marie France Labrecque rappelle qu'au moment où elle rédigeait cet ouvrage, la violence faisait rage à Ciudad Juárez et le gouvernement mexicain n'avait toujours pas satisfait aux exigences de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, deux ans après le jugement mentionné précédemment. Des activistes des droits humains impliquées dans la mobilisation contre les féminicides avaient même été assassinées...

Comme souligné au début de ce compte rendu, les féminicides perdurent encore. Le livre de Marie France Labrecque, publié en 2012, est donc toujours d'une grande pertinence. Si, comme elle l'affirme, la recherche et l'analyse féministe ne peuvent se substituer à l'action concrète pour mettre fin à la violence, le travail académique et engagé qu'elle a réalisé semble tout aussi essentiel, parce qu'il permet de la situer dans un ensemble de rapports sociaux genrés. Au-delà du drame spécifique des féminicides, le genre d'analyse menée par Marie France Labrecque est à mon avis indispensable pour comprendre les inégalités et les injustices sociales, peu importe leur nature ou la région du monde où elles ont cours. Aussi recommanderais-je la lecture de ce travail exemplaire et inspirant à toutes celles et ceux qui cherchent à les comprendre.

Références

- CIMACNOTICIAS, 2013, «En 6 años, recrudecieron asesinatos de mujeres en Juárez», consulté sur Internet (<http://www.cimacnoticias.com.mx/node/63710>), le 2 septembre 2013.
- LAGARDE Y DE LOS RIOS M., 2010, «Preface. Feminist Keys for Understanding Femicide: Theoretical, Political, and Legal Constructions»: xxiii, in R.-L. Fregoso et C. Bejarano (dir.), *Terrorizing Women. Femicide in the Americas*. Durham, Londres, Duke University Press.

Manon Boulianne
Département d'anthropologie
Université Laval, Québec (Québec), Canada